



Syndicat National des Ingénieurs et Cadres de l'Aviation Civile

Aix-en-Provence, le 3 août 2010

## Protocole 2010/2012 : copie à revoir !

Le 29 juillet, le ministère a officiellement mis à la signature un texte de protocole social DGAC couvrant la période 2010/2012. Il s'est alors livré à une communication mensongère laissant penser que la CFDT avait signé alors même qu'elle doit consulter ses adhérents jusqu'à début septembre.

**L'intersyndicale SNICAC / CGT / FO / UNSA IESSA qui représente 52,5 % des personnels a immédiatement indiqué qu'elle s'opposait à cet accord le rendant ainsi caduc en vertu de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique.**

### 1) Pourquoi le SNICAC/CGC s'est-il opposé à ce projet d'accord ?

Dès le début des négociations en octobre 2009, le SNICAC s'était fixé 3 grandes priorités :

- le maintien de l'unité de la DGAC dans la Fonction publique d'Etat.
- La création d'un grand corps d'encadrement et d'expertise avec un grade fonctionnel permettant un large accès au HEA.
- La mise en place pour tous les personnels d'un complément retraite analogue à l'ATC (allocation temporaire complémentaire) perçue par les ICNA depuis 1998.

**Sur ces 3 points, le protocole ne répond pas ou que partiellement à nos attentes :**

- Avenir DGAC :

Le mode de construction du FABEC est structurant pour l'avenir de l'ensemble de la DGAC. Or le gouvernement maintient sa position de fusion des prestataires de service NA au sein d'un organisme international doté d'un statut propre. Les personnels seront mis à disposition ou détachés dans cet organisme mais la très grande majorité ne pourra plus rentrer à la DGAC car les services (contrôle, maintenance..) ne seront plus rendus par la DSNA ! La seule solution sera alors de voir dans d'autres services de la Fonction publique...

On imagine assez aisément que la DGAC, amputée de la DSNA, ne restera pas longtemps une direction à part du ministère...

Avec l'intersyndicale et les membres de l'ETF (European Transport workers Federation), le SNICAC défend le projet COOP model pour le FABEC. **Nous avons mis au point un projet de gouvernance pour le futur FABEC que M. Gilles Savary a jugé être une 1<sup>ère</sup> étape très pragmatique et réaliste à l'horizon 2012/2015.**

Nous continuerons à porter ce projet lors des discussions que le ministère aura avec les syndicats en septembre après la remise du rapport final de M. Savary.

- Corps d'encadrement et d'expertise :

Une partie du projet proposé par le SNICAC a été reprise par l'administration. **Mais il manque 2 éléments essentiels à nos yeux :**

- \* **un pourcentage du grade fonctionnel HEA supérieur à 20% permettant d'offrir une réelle avancée aux IEEAC** par rapport aux emplois fonctionnels actuels.
- \* **la garantie que tous les attachés seront intégrés dans ce corps.**

Il est risible de voir l'UTCAC (ex SATAC) revendiquer la paternité de cette mesure alors que le SATAC ne s'est ouvert aux cadres que depuis 1 an à peine. La seule motivation des dirigeants de l'UTCAC qui sont tous CTAC était de pouvoir accéder automatiquement à un corps d'ingénieur de catégorie A. Comment justifier cela auprès des nombreux TSEEAC qui ont accédé au corps des IEEAC par les voies normales de la promotion interne (CI, SP) au prix de gros efforts personnels et souvent familiaux (mobilité forcée)?

- Complément retraite type ATC :

Aucune mesure ne figure dans la version finale du protocole alors que cela était évoqué dans des versions antérieures. Nous avons pourtant remis un projet cohérent auprès du DG lors de nos bilatérales.

**Cette mesure, d'un coût assez limité, aurait été un signal fort d'équité pour l'ensemble des personnels (hors ICNA qui bénéficient déjà de l'ATC).**

Au contraire, seuls les ICNA qui sont déjà les mieux lotis en matière de retraite, bénéficient d'une mesure « retraite » (états généraux qui déboucheront certainement sur de nouvelles avancées).

**Même si le protocole propose quelques mesures pour les IEEAC et attachés (emplois fonctionnels supplémentaires et miettes indemnitaires en 2012), il comporte aussi pas mal de points négatifs :**

- Baisse d'effectifs importante : en 6 ans (2007/2012), le corps des IEEAC aura perdu près de 15% de son effectif ! L'encadrement des services ne pourra que s'en ressentir.
- Accès aux emplois fonctionnels HEB ouverts aux seuls ICNA : les IEEAC et attachés tenant des fonctions de haut niveau apprécieront !
- Priorité aux ICNA sur les postes d'encadrement des services exploitation : les choses sont maintenant écrites clairement... Voilà qui ferme toute perspective de carrière aux jeunes IEEAC affectés dans ces services et dont la qualité du travail est unanimement reconnue.
- « Jacobisation » du statut d'emploi de conseiller d'administration toujours pas réglée....

**Ce protocole n'est donc pas « réducteur d'inégalités » comme l'écrit le DG dans son communiqué du 30/07. Il est au contraire créateur de nouvelles inégalités toujours sous la pression de corporatismes de bas étages.**

## **2) Quelles suites ?**

**Légalement ce nouveau protocole n'est pas valide.**

Dans le camp des OS signataires : le SNCTA, l'UTCAC et la CFTC qui ne représentent en tout que 33% des personnels.

Dans le camp des opposants : l'intersyndicale (52,5% des voix) et l'UNSA ICNA.

Nous espérons sincèrement que la CFDT ne signera pas ce protocole.

**Pour respecter l'esprit de la loi et préserver la paix sociale, l'administration devra accepter de renégocier afin d'aboutir à un accord acceptable par la majorité. C'était d'ailleurs bien l'objectif que le DG s'était fixé initialement... .**

**Plus que jamais le SNICAC est décidé à défendre les intérêts de l'encadrement intermédiaire qui, l'administration semble l'oublier, est un rouage essentiel au bon déroulement des évolutions à venir !**